

Programme ERASMUS+ / Mobilité des individus – KA131 SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Allocations et Financements Complémentaires

➤ Publication des taux applicables pour la convention 2022

Conformément au programme ERASMUS+ et suivant l'enveloppe financière en provenance de l'Agence ERASMUS+ France, ci-dessous les taux arrêtés définitivement au titre de la convention 2022 :

Allocation pour la mobilité étudiante (Stage de longue durée : 2 à 12 mois) :

Groupe	Pays de destination Pays européens ou pays tiers associés	Taux mensuel SMT
G1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays de la Région 14	600 €
G2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays de la Région 5	540 €
G3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	490 €

Groupe	Pays de destination Pays tiers non associés au programme Erasmus+	Forfait mensuel SMT
International	Pays Régions 1-4 et 6-13 <i>Attention : Pour ce groupe de destination, l'attribution d'une allocation Erasmus+ n'est pas systématique. Elle dépend de l'enveloppe « mesurée » et disponible de l'établissement.</i>	700 €

- **ALLOCATION DE BASE (frais de séjour) :**

- Les étudiants associés à un même groupe de destination disposent d'un même montant de bourse.
- La bourse ERASMUS+ est affectée à l'étudiant disposant du statut « Allocataire » et « Partiellement allocataire ».
- L'étudiant désigné « non-allocataire » : ne bénéficie pas de la bourse ERASMUS+ mais a accès au statut ERASMUS qui lui procure, au même titre que l'étudiant « allocataire » ou « partiellement allocataire », une reconnaissance de la mobilité.

- **COMPLEMENTS FINANCIERS :**

TOP-UP Stage : 150€ / mois pour les mobilités longues (proratisables)

TOP-UP Inclusion (si étudiant éligible et suivant la durée de la mobilité) :

- les étudiants ayant moins d'opportunités
- les étudiants en situation de handicap ou ALD

TOP-UP voyages éco-responsables : si étudiant éligible

La mobilité à l'international n'ouvre pas droit au complément financier TOP-UP STAGE.

Allocation pour la mobilité des personnels (formation) :

- Aucune mobilité sollicitée sur la convention 2022.

Besoins spécifiques pour les P.S.H ou ALD :

- Aucune demande de fonds complémentaires introduite au titre de la convention 2022.